



# Communiqué de presse

Berne, le 28 novembre 2022

**Le Conseil national a maintenant accepté tout comme le Conseil des États le premier train de mesures permettant la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers**

**Feu vert pour l'offensive de formation**

**Avec l'offensive de formation, le Conseil national a approuvé après le Conseil des États la 1<sup>ière</sup> étape de la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. Les associations de prestataires saluent la décision des deux chambres et demandent à la Confédération et aux cantons de mettre rapidement en œuvre l'offensive de formation.**

Les associations senesuisse, Aide et soins à domicile Suisse, ASPS, H+ et ARTISET avec son association de branche CURAVIVA se réjouissent qu'après le Conseil des États, le Conseil national ait maintenant lui aussi approuvé le premier train de mesures permettant la mise en œuvre de l'initiative sur les soins infirmiers. Le contenu de l'offensive de formation correspond au contre-projet indirect initialement présenté à l'initiative sur les soins infirmiers, contre-projet en faveur duquel les associations de prestataires s'étaient engagées à l'époque.

La mise en place rapide de l'offensive de formation contribuera à détendre la situation du personnel dans le domaine des soins. Pour assurer l'accès aux soins dans les années à venir, il faudra davantage de personnes ayant achevé une formation dans le domaine des soins. La loi fédérale actuellement traitée au Parlement pose les bases légales nécessaires à cette fin. Les arrêtés fédéraux y afférents permettent la mise en place des moyens nécessaires au démarrage de l'offensive. Ce premier train de mesures apporte une contribution substantielle à la lutte contre la pénurie de personnel. Il permet:

- d'allouer des contributions de formation à hauteur d'environ un milliard de francs au total;
- d'élargir les compétences du personnel soignant et d'ainsi lui permettre de facturer directement certaines prestations;
- d'inscrire dans la loi le besoin en soins particulier des personnes présentant des pathologies complexes et de celles nécessitant des soins palliatifs.

## **Il appartient désormais aux cantons de passer à l'action**

La Confédération supporte une partie des frais liés à l'offensive de formation. Au niveau cantonal, il s'agit à présent de réunir dès que possible les conditions nécessaires à la création des capacités de formation supplémentaires. Conformément à leurs législations et pour pouvoir requérir les fonds fédéraux mis à disposition, les cantons doivent maintenant budgéter les fonds nécessaires à l'offensive de formation. L'estimation des besoins et l'établissement des capacités de formation relèvent de la souveraineté des cantons, tout autant que le soutien financier aux acteurs de la formation et l'indemnisation des frais de formation non couverts.

## Contacts :

### **ARTISET CURAVIVA**

Daniel Höchli, directeur ARTISET, téléphone : 031 385 33 48, e-mail: [media@artiset.ch](mailto:media@artiset.ch)

### **Aide et soins à domicile Suisse**

Patrick Imhof, responsable politique, téléphone : 031 381 22 81, e-mail: [imhof@spitex.ch](mailto:imhof@spitex.ch)

### **senesuisse**

Christian Streit, directeur, téléphone : 031 911 20 00, e-mail: [chstreit@senesuisse.ch](mailto:chstreit@senesuisse.ch)

### **ASPS Association Spitex privée Suisse**

Marcel Durst, directeur, téléphone : 031 370 76 86 ou 079 300 73 59, e-mail: [marcel.durst@spitexprivee.swiss](mailto:marcel.durst@spitexprivee.swiss)

### **H+ Les Hôpitaux de Suisse**

Anne-Geneviève Bütikofer, directrice, téléphone : 031 335 11 22, e-mail: [anne.buetikofer@hplus.ch](mailto:anne.buetikofer@hplus.ch)

**Aide et soins à domicile Suisse** est l'association faîtière nationale des associations cantonales d'aide et de soins à domicile et d'autres organisations de soins et de soutien professionnels à domicile. Elle défend au niveau national les intérêts de ses membres et de leurs organisations locales d'aide et de soins à domicile et met à disposition des prestations pour l'ensemble de la branche. Environ 400 organisations avec plus de 40'000 collaboratrices et collaborateurs soignent et prennent en charge, dans toute la Suisse, des personnes de tous âges afin qu'elles puissent continuer à vivre dans leur environnement familial. Nos organisations s'occupent d'environ 80% de la clientèle d'aide et de soins à domicile. [www.aide-soins-domicile.ch](http://www.aide-soins-domicile.ch)

**senesuisse** représente les intérêts de plus de 400 établissements dans le domaine des soins de longue durée. En notre qualité d'association intervenant dans la prise en charge des personnes âgées, nous nous engageons pour la qualité de l'assistance et la grande diversité des offres. En tant que pays aisé, nous devrions offrir des soins, une prise en charge et une infrastructure de la meilleure qualité qui soit aux personnes âgées. [www.senesuisse.ch](http://www.senesuisse.ch)

**ASPS** est l'association de branche des organisations Spitex privées. Elle compte 216 membres qui emploient plus de 8'000 collaborateurs dans toute la Suisse. Sa part de marché dans les soins infirmiers varie entre 15 et 35 % selon la région. Les organisations privées intègrent la dimension relationnelle aux soins. Chaque jour, c'est la même personne qui vient à la même heure s'occuper des clientes et des clients. [www.spitexprivee.swiss](http://www.spitexprivee.swiss)

**ARTISET** est la fédération des prestataires de services pour personnes ayant besoin de soutien. Avec ses associations de branche CURAVIVA, INSOS et YOUVITA, la fédération s'engage pour les prestataires qui prennent en charge, soignent et accompagnent plus de 175'000 personnes âgées, personnes en situation de handicap et enfants et jeunes. Au total 3'100 membres ainsi que leurs employé-es bénéficient d'un soutien dans l'accomplissement de leur mission par la représentation active de leurs intérêts, par des connaissances spécialisées actuelles, par des prestations attrayantes et par des offres de formation initiale et continue sur mesure. [artiset.ch](http://artiset.ch)

**CURAVIVA**, l'association de branche des prestataires de services pour les personnes âgées, fait partie de la fédération ARTISET et s'engage pour ses 1'700 organisations membres et les personnes qu'elles prennent en charge. La mobilisation pour la dignité et la qualité de vie des personnes âgées ainsi que pour une prise en charge, des soins et un accompagnement professionnel de qualité occupent une place centrale. [curaviva.ch](http://curaviva.ch)

**H+ Les hôpitaux de Suisse** est l'association nationale des hôpitaux publics et privés, des cliniques et des établissements de soins. L'association compte pour membres 218 hôpitaux, cliniques et établissements de soins, actifs sur 369 sites, ainsi que près de 160 associations, autorités, institutions, sociétés et particuliers affiliés en tant que membres partenaires. H+ représente les institutions de santé avec près de 200 000 actifs. [www.hplus.ch](http://www.hplus.ch)